



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 13/02/2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Élections municipales

#### Organisation d'élections municipales complémentaires à Saint-Sulpice-les-Champs

Des élections municipales complémentaires sont organisées dans la commune de **Saint-Sulpice-les-Champs** en raison de la vacance de **quatre sièges** au conseil municipal.

Le 1<sup>er</sup> tour est fixé le **dimanche 12 mars 2023** et l'éventuel second tour est prévu le **dimanche 19 mars 2023**.

Les déclarations de candidature devront être déposées à la sous-préfecture d'Aubusson aux jours et horaires suivants :

Pour le premier tour de scrutin :

- lundi 20 février 2023 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- mardi 21 février 2023 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Dans l'hypothèse d'un second tour, les déclarations de candidature seront à déposer :

- lundi 13 mars 2023 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- mardi 14 mars 2023 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

**Victor FLEURY**

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel : [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)

 [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)

 Préfète de la Creuse

 Préfète de la Creuse